

RENCONTRE DES FAMILLES



Résidence Autonomie
« Les Hauts du Ruleau »
7 Rue des Parcs – 85190 AIZENAY
Tél : 02.51.09.82.00 Fax : 02.28.97.56.61
Adresse E-mail : residence-autonomie@leruleau.fr

LE 31 JANVIER 2024

Résidence Autonomie « Les Hauts du Ruleau » - Rencontre des familles 31 Janvier 2024

SOMMAIRE

- I. Accueil des Résidents et des Familles par Anne Montassier, Directrice, et intervention de Philippe GALLOT, Président du Conseil d'Administration**
- II. Bilan des actions conduites en 2023 - Faits marquants**
- III. Projets de l'année à venir- Frais de séjour 2024**
- IV. Temps d'échanges avec les familles- Diaporama des temps forts de l'année- Conclusion**

II- Bilans des actions conduites en 2023

a) Les objectifs d'accompagnement proposés au sein d'une résidence autonomie



En cohérence avec la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) la résidence autonomie a ouvert ses portes le 15 avril 2021 afin **d'accueillir en priorité des personnes autonomes, à la recherche d'une vie sociale et d'une forme de sécurité** sans avoir l'envie et le besoin de venir

en EHPAD. Labellisée par le Conseil Départemental, la résidence autonomie vient étoffer de manière adaptée, les différentes prestations offertes par la maison de retraite Charles Marguerite.

Les logements correspondent à des personnes disposant en priorité, d'une autonomie évaluée en GIR 6 et 5.

Le rôle de maitresse de maison est de créer une relation de confiance entre la personne accueillie et ses proches et avec les autres résidents. Elles sont aussi présentes pour alerter quand l'état de santé commence à se dégrader et orienter la famille vers des solutions complémentaires (présence de plus d'heures des aides à domicile, repas du soir).

Elles ont pour objectif d'initier une démarche vers l'hébergement en EHPAD en accord avec le résident et la famille et en fonction des places disponibles.

En 2023, 7 personnes ont bénéficié d'une place en hébergement définitif à l'EHPAD, bénéficiant ainsi d'un accompagnement médical plus adapté à leur état de santé.

Dans une même logique de parcours nous, accueillons actuellement 4 couples dont l'un habite à la résidence autonomie et l'autre à l'EHPAD.

b) Les limites de fonctionnement d'une résidence Autonomie



Les maitresses de maison sont présentes en semaine de 9h00 à 17h00 et le weekend et jours fériés de 11h00 à 15h00. Nous vous remercions de privilégier ses horaires si vous souhaitez les contacter sachant que les horaires de weekend ne permettent pas les visites de courtoisie.

➤ **Quelques règles de sécurité**

Les appartements ont pour objectif d'offrir un logement pour des personnes autonomes qui recherchent à la fois une vie sociale et une forme de sécurité. Chaque logement disposant d'un détecteur incendie relié au système de Sécurité Incendie de l'EHPAD, il est conseillé d'être vigilant dans le cadre de la préparation des plats de manière à pas déclencher de façon intempestive l'alarme incendie.

c) Quelques rappels du « bien vivre ensemble »

➤ **Accompagnement médical**

Les maitresses de maison n'ont pas vocation à prendre rdv avec les médecins. En cas de difficulté ou de nécessité, vous pouvez contacter le 116/117.

➤ Réservation des repas



Afin de permettre à tous de s'organiser et en particulier aux cuisiniers, nous vous remercions de prévenir les maitresses de maison **au plus tard le vendredi** pour la semaine suivante et de préciser le nombre de repas à réserver en complément.

De même en cas d'annulation de repas, nous remercions d'appliquer le même délai afin d'éviter tout risque d'erreur.

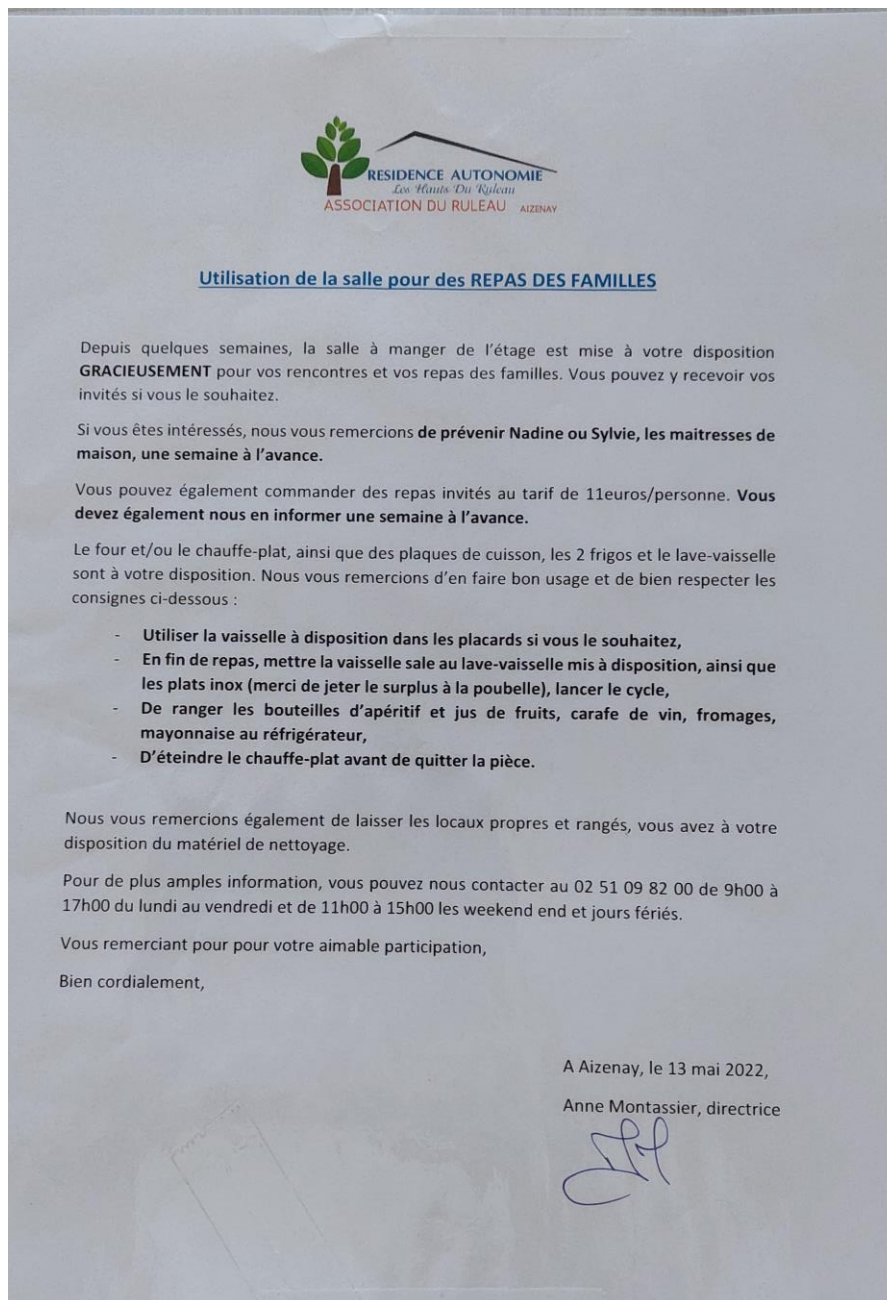
➤ Transport solidaire



La commune d'Aizenay via le CCAS a mis à disposition un service de transport solidaire. Ce service est destiné en priorité aux personnes âgées souhaitant bénéficier de ce service pour effectuer des déplacements de proximité comme aller faire ses courses, se rendre à un rdv médical. Vous trouverez ci-dessous la plaquette correspondante.

➤ **Utilisation de la salle pour des repas des familles**

L'établissement met à disposition des familles une salle à titre gracieux. Nous vous remercions de respecter les consignes à savoir laisser les locaux propres, mettre la vaisselle sale à laver dans le lave-vaisselle et le démarrer, nettoyer les plats inox, ranger les bouteilles et condiments dans le réfrigérateur et éteindre le chauffe plat avant de quitter la pièce.



➤ **Tri des déchets**

Le tri des déchets s'applique à tous citoyens y compris aux résidents qui vivent à la résidence autonomie ; Aussi, nous vous remercions d'appliquer les règles de tri des déchets et d'utiliser les contenants correspondants. Les maitresses de maison sont là pour vous guider si besoin.

A partir du 1^{er} mars, il n'y aura plus de conteneur au sein de la résidence. Nous vous remercions de vous organiser pour le tri de vos déchets afin de les conduire dans les containers adaptés (verre, cartons et déchets jaunes) situés à l'extérieur de la résidence autonomie.



➤ **Habilitation partielle à l'aide sociale**



Nous avons obtenu l'accord du Conseil départemental pour une habilitation partielle à hauteur de 4 places pour la résidence Autonomie. Une convention a été signée entre l'association le Ruleau et le Conseil Départemental de la Vendée. Elle entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024.

Cette habilitation permet d'héberger des personnes disposant des faibles revenus. Comme évoqué dans le testament de Marguerite Merland, membre fondatrice, elle permet d'offrir un hébergement aux plus démunis.

d) Création d'un nouveau site Internet

Le site internet va être relooké pour être plus lisible. Vous y trouverez de nombreuses informations, notamment, le programme des activités, le séquoia, les menus ainsi que des informations relatives à la Vie de la maison.

e) Des élections des membres du Conseil de Vie Social pour 3 ans

Etant labélisé par le Conseil Départemental, la résidence autonomie répond aux critères de la loi 2002-2. A ce titre, des élections ont été organisées en fin d'année 2023 afin de constituer le Conseil de vie Sociale.

En décembre, les nouveaux membres du Conseil de vie sociale se sont retrouvés pour une première réunion. Le conseil de vie sociale a pour mission de donner son avis et faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, son organisation intérieure, la vie quotidienne, ses activités, l'animation, l'ensemble des projets de travaux et d'équipement, la nature et le prix des services rendus, son entretien, la fermeture, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture.

Elus pour 3 ans, le Conseil de Vie Sociale est composé de 4 collègues, un collègue résidents, un collègue familles, un collègue salarié et un collègue administrateur ; un représentant du CCAS de la mairie et également invité.



Mr RIGAGNEAU - Mr CHARRIER - Mme PIFFETEAU Gaston - Mme ROIRAND- Mr BRETHOME et Mme FILIP

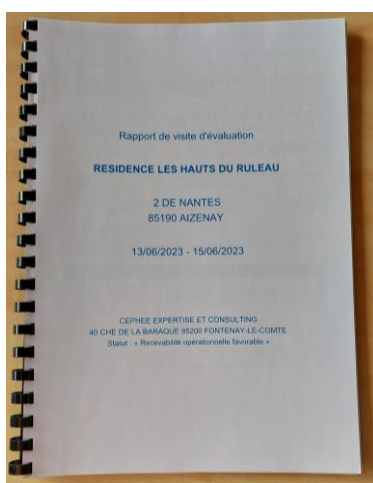
III-Projets de l'année à venir- Frais de séjour 2024

Initier la démarche d'amélioration continue de la qualité

Au même titre que l'EHPAD, une évaluation externe obligatoire a été réalisée en juin pour la Résidence Autonomie.

Chaque établissement ou service social ou médico-social (ESSMS) doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans par un organisme figurant sur la liste des organismes autorisés à réaliser des évaluations en ESSMS publié sur le site de la Haute Autorité de santé (HAS). Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies. Le dispositif d'évaluation construit par l' HAS, s'appuie sur un référentiel national commun à tous les ESSMS et centré sur la personne accompagnée. Il répertorie les exigences à satisfaire par l'ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation. Les méthodes d'évaluation se traduisent notamment par des entretiens avec les personnes accompagnées, les membres du conseil de la vie sociale, les professionnels et la gouvernance. Au terme de la réalisation de la visite, une cotation est obtenue, des axes forts et de progrès sont identifiés permettant à la structure d'alimenter son plan d'actions qualité et devra être transmis à l'autorité compétente et à la HAS.

Pour Aizenay nous avons obtenu la note de 16.45/20 avec la conclusion suivante :



« La Résidence Autonomie « Les Hauts du Ruleau » construite en 2021 est attenante et reliée par 2 couloirs à l'EHPAD Charles Marguerite qui propose de l'hébergement permanent, temporaire, un UPAD et un accueil de jour. Cette diversité de l'offre rend très fluide le parcours de vie de la personne accompagnée. Les personnes accompagnées à la Résidence Autonomie bénéficient de l'animation de l'EHPAD qui enrichit l'offre d'animation de la résidence (animation dansante, cinéma etc.).

L'établissement doit améliorer la formalisation des procédures et protocoles même si leur application est effective la plupart du temps... Si les maitresses de maison aspirent à accéder davantage à la formation, elles ne sont pas pour autant isolées dans leurs postes grâce à une communication importante avec la direction et la proximité de l'EHPAD. »

Différents axes d'amélioration ont été identifiés qui seront travaillés au cours de l'année 2024

1) Renouveler les différentes animations proposées

En tant que résidence autonomie, l'établissement reçoit un forfait autonomie lui permettant de financer en partie des activités à destination des résidents de manière à prévenir la perte d'autonomie. Ainsi, au cours de l'année 2024, différents animations vont être renouvelées à savoir :



- Gym douce, Sophrologie, Atelier bien être (auto massage), rigologie, atelier d'écriture, atelier créatif et activité de jeu de société.

De nouvelles activités vont être proposées en 2024 à savoir un atelier lecture à haute voix et un atelier mémoire.

Une partie de ces activités sont financées par le Conférence des

financeurs dans le cadre du forfait Autonomie alloué par le Conseil Départemental.

Toutes ces activités sont aussi possibles grâce à l'appui des bénévoles. Nous les remercions également les bénévoles qui nous aident à la réalisation de certaines activités, leur investissement est précieux.

Quelques dates à retenir en 2024 pour les temps forts :

- Le Carnaval le mardi **12 Mars 2024**
- Repas des familles du **09 au 12 Avril 2024**
- Rencontre Alliance Mormaison le **mardi 11 juin 2024**
- Election Miss Mamie du Ruleau 2024 (au printemps)
- Fête de la musique le 25 **Juin 2024**
- Repas des bénévoles le **mercredi 3 Juillet 2024**
- Le loto à la salle des 4 Rondes le **dimanche 27 Octobre 2024**
- Le marché de Noël le **samedi 30 Novembre 2024**
- L'arbre de Noël le **mercredi 4 Décembre 2024**
- Le repas de Noel le **mardi 17 Décembre 2024.**

2) Initier une démarche autour des souhaits de fin de vie

Entrer en établissement est souvent l'occasion de réfléchir sur une étape de sa vie et de faire un bilan. Plusieurs résidents ont émis le souhait pour réfléchir aux directives anticipées ;

Un document de travail reprenant les souhaits de fin de vie sera présenté aux membres du CVS lors de la prochaine réunion. Il pourra ensuite être remis soit au nouveau résident à l'occasion de leur arrivée soit à ceux déjà présents et qui souhaitent en disposer.

Chaque personne à son rythme, décidera de l'opportunité de le remplir à sa convenance soit seul soit avec ses proches.

IV- Frais de séjour 2024

Pour faire face à l'augmentation du coût de la vie, à la revalorisation des salaires au travers du SMIC, à l'augmentation sans précédent des énergies notamment de l'électricité et du prix des denrées alimentaires, le conseil Départemental de la Vendée autorise une augmentation des frais de séjours à hauteur de 3% .

Les nouveaux tarifs seront **appliqués au cours du 1^{er} trimestre 2024.**

Résidence Autonomie
"Les Hauts du Ruleau"
Association du Ruleau
7 RUE DES PARCS
85190 AIZENAY

Téléphone : 0251098200

7, RUE DES PARCS
LOGEMENT N°
85190 AIZENAY

Référence Facture :
Facture :
Pour le mois de Janvier 2024

Libellé	Quantité	Prix unitaire	Montant TTC
LOYER MENSUEL T1 Irs	1,00		
CHARGES MENSUELLES DE FONCTIONNEMENT	1,00		
SORTIE CINE	1,00		
REPAS MIDI	19,00		

Date d'échéance : **10/01/2024**
 Paiement par prélèvement

MONTANT A PAYER

Association loi 1901 - N° de siret : 78637514700620 Code NAF : 8735A

V- Divers - Temps d'échange avec les FAMILLES
Diaporama des temps forts de l'année- CONCLUSION





2024

JANVIER

LU	MA	ME	JEU	VE	SA	DI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4

FEVRIER

LU	MA	ME	JEU	VE	SA	DI
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	1	2	3

MARS

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
26	27	28	29	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	1	2	3	4	5

MAI

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
29	30	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2

JUIN

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4

AOÛT

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1

SEPTEMBRE

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	1	2	3	4	5	6

OCTOBRE

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
30	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3

NOVEMBRE

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1

DECEMBRE

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
25	26	27	28	29	30	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

